

Catégorie U13F - Foot à 8 - Saison 2021/2022

Règlement – Festival Pitch, Coupe D35

Article 1 – ENGAGEMENT

Toutes les équipes U13 du district d'Ille et Vilaine sont automatiquement engagées.

Article 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

- Chaque équipe pourra aligner 12 joueuses (8 titulaires + 4 suppléantes) des catégories U12F et U13F
- 2 personnes peuvent être sur le banc de touche maximum. Elles doivent obligatoirement être licenciées à la FFF et inscrites sur la feuille de match

Il est obligatoire de remplir une feuille de match et de la retourner dûment complétée. Le club recevant se charge de l'envoi de la fiche bilan (avec les résultats de toutes les rencontres) et des fiches de composition de chacune des équipes présentes.

RAPPEL

Peuvent être présentes sur la feuille de match au **MAXIMUM 3 JOEUSES** évoluant dans la catégorie **DIRECTEMENT INFERIEURE.**

(Ex. : en catégorie U13F, peuvent évoluer 3 U11F. Pas de U10F)

FESTIVAL PITCH U13 :

Ne sont concernés par cette manifestation que les clubs affiliés à la FFF, ayant des joueuses licenciées U12 ou U13. Possibilité d'intégrer **3 licenciées U11** au maximum par équipe.

Article 3 – OPERATION « SOYONS SPORTIF » / ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

- Avant et après les rencontres, les Joueuses, Arbitres et Encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en se serrant la main.
- **L'arbitrage à la touche est assuré par les joueuses**, à raison de 10 à 15 minutes maximum par joueuse. Les joueuses ayant participé à l'arbitrage sont signalées sur la feuille de match (leur numéro est entouré).
- **Un tutorat** (présence d'un dirigeant licencié derrière la jeune joueuse/arbitre) est fortement conseillé.
- **Seule une équipe présentant 8 joueuses** est arbitrée par un dirigeant licencié à la touche.
- **Arbitrage au centre** : cf Article 9 – Organisation des rencontres

Article 4 – GENERALITES DU REGLEMENT

- Tous les cas non prévus seront réglés par la commission féminine du District 35.
- Les réserves et réclamations seront jugées par la commission féminine du District 35 et en dernier recours par la commission « Litiges et Contentieux » du District 35.
- Les dates et lieux des rencontres sont fixés par le District 35. En cas d'impossibilité de recevoir (conditions météorologiques ou autres), le club doit avertir au plus vite le District 35 afin de trouver un site de repli.
- Les rencontres sont prévues **le samedi.**

- **Horaire préconisée des matchs : 10H30 – 13H30 – 15H30**
- **En cas de report partiel ou complet d'une journée**, la Coupe est prioritaire sur le Championnat. Les matchs sont donc automatiquement reportés à la première date disponible. Le District 35 confirmera le report de la journée, ainsi que le lieu et les horaires.

Article 5 – MODALITES DE PRATIQUE & LOIS DU JEU

L'ensemble des modalités de pratique et des lois du jeu est reporté sur le document « Modalités de pratique et lois du jeu FAER » catégorie U13.

Ce document est disponible sur le site internet du District 35 (rubrique « documents » puis « clubs », auprès de la commission féminine du D35 ou de Marie HERY : mherly@foot.35.fff.fr)

Article 6 – DISCIPLINE

Les faits disciplinaires seront jugés par la Commission de Discipline du District 35 en conformité avec les règlements disciplinaires.

Article 7 – DEROULEMENT – 2 phases

Cette coupe se dispute sur 4 journées de poules de 3 ou 4 équipes.

1ère phase

- 2 journées de compétition
- 2 groupes géographiques de 20 équipes
- Chaque journée se déroule sous forme de poules de 3 ou 4 équipes se rencontrant entre elles.
- Avec une formule échiquier pour établir les classements

2ème phase

- A l'issue de ces 2 premières journées :
 - Les 10 meilleures équipes de chaque groupe reforment un groupe de 20 équipes. **(Qualificatif Festival Pitch)**
 - Les 10 autres équipes de chaque groupe reforment un groupe de 20 équipes. **(Coupe D35)**
- 2 journées de compétition

Article 8 – DEROULEMENT – Phase Finale

FESTIVAL PITCH

- Les 8 meilleures équipes de la phase qualificative du Festival Pitch sont qualifiées.
- Elle se déroule en formule échiquier.
- Il n'est admis qu'une seule équipe par club. Dans le cas où 2 équipes d'un même club seraient qualifiées, on repêche l'équipe du même groupe de qualification la mieux classée.
- Lors de cette phase finale départementale, les équipes devront participer à 3 épreuves :
 - ✓ 5 matchs de 14 minutes
 - ✓ 2 défis techniques

- ✓ 2 quizz (règles du jeu et règles de vie)

COUPE DISTRICT 35

- Les 8 meilleures équipes sur 16 du groupe COUPE DISTRICT 35 sont qualifiées.
- Elle se déroule en formule échiquier.
- Il n'est admis qu'une seule équipe par club. Dans le cas où 2 équipes d'un même club seraient qualifiées pour la finale départementale, on repêche l'équipe du même groupe de qualification la mieux classée.

Article 9 – ORGANISATION DES RENCONTRES

- Le club recevant **doit fournir 2 arbitres centraux**
- **Les équipes participent à des rassemblements à 3 ou 4 équipes**
- **Toutes les équipes présentes sur le site se rencontrent**
- Temps de jeu :
 - ✓ GROUPE DE 4 : **3 matchs de 2 x 10 minutes** avec une mi-temps de 2 minutes
 - ✓ GROUPE DE 3 : **2 matchs de 2 x 15 minutes** avec une mi-temps de 2 minutes

A l'issue des rencontres, le club recevant doit impérativement renvoyer la « FICHE BILAN » et les « FICHES EQUIPES » au plus tard le MARDI suivant les rencontres, via l'adresse mail :

technique@foot35.fffr

Article 10 – CLASSEMENT

- Pour chaque journée, chaque équipe totalise les points de ses 3 rencontres (y compris les groupes de 3 équipes)
- Toute victoire contre un exempt ou une équipe déclarée forfait équivaut à une victoire 1-0, soit 3 points.

Points attribués par rencontre :

Victoire :	3 points
Match nul :	1 point
Match perdu :	0 point
Forfait :	-1 point

- Pour le classement final dans la formule échiquier, les équipes à égalité de points seront classées selon les critères suivants :

1. *Le numéro de l'équipe (priorité à une équipe N°1, puis une équipe N°2, etc.)*
2. *Goal average particulier*
3. *Meilleure différence de buts*
4. *Meilleure attaque*
5. *Meilleure défense*